

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.18/23

« Politique générale de l'octroi ponctuel de sponsoring »
PCSI, Mme Pauline Rais (CSE, EE)

Le Conseil communal, par son Département de la culture, des sports et des écoles, et celui de l'énergie et des eaux, a pris connaissance de la question écrite relative à l'octroi de sponsoring aux différents acteurs culturels et sportifs locaux.

Concernant les Services industriels de Delémont (SID) et le Service de la culture, des sports et des écoles (CSE), les réponses aux questions sont les suivantes :

Existe-t-il un règlement d'octroi de sponsoring pour la Municipalité ?

SID

Une stratégie « Marketing », a été réalisée depuis de nombreuses années, qui règle de façon stricte l'octroi de soutien. Elle est composée de différentes actions de communication, de fidélisation et d'acquisition de la clientèle et permet également d'atteindre les objectifs en matière de politique énergétique sous la forme de subventions aux citoyens dans les domaines de la transition vers les énergies renouvelables et les économies d'énergies. Cette stratégie s'applique pour les produits et prestations tels que la fourniture d'énergie auprès des clients dits « éligibles » dans le marché libéralisé, les bornes de recharges et le réseau public SMOTION, les solutions de contracting (chaleur, photovoltaïque et CHARG'IMMO), ou encore, les prestations pour les communautés d'auto-consommateurs. Cela inclut la création de supports publicitaires, les campagnes de communication ainsi qu'une part de sponsoring.

CSE

Les subventions ponctuelles sont attribuées sur la base de dispositions générales régies dans une Directive. Cette dernière spécifie des listes de projets subventionnés, bénéficiaires ainsi que des critères d'attribution. L'enveloppe annuelle à disposition est de CHF 72'000.- et apparaît dans le budget.

Parallèlement, le service CSE attribue des montants aux sociétés locales sur la base de questionnaires complétés tous les deux ans afin d'encourager leurs activités de façon générale et non un seul événement en particulier. Cette démarche ne correspond pas à du sponsoring, mais à un soutien régulier de nos sociétés locales. Ce type de soutien ne sera donc pas pris en considération dans le reste des réponses fournies pour le service CSE.

Quels sont les critères examinés pour l'octroi de sponsoring ?

SID

Les SID reçoivent environ 60 demandes par années. Un sponsoring est conclu en fonction des contre-prestations proposées (visibilité, publicité, impact, etc.), pour les sociétés, associations et manifestations à Delémont. Hors Delémont, il peut être accordé un sponsoring pour les actions et manifestations portées par les sociétés et associations delémontaines.

CSE

CSE reçoit entre 80 et 100 demandes annuelles. Les critères d'attribution sont les suivants : intérêt pour la vie culturelle et artistique locale, implication de la communauté locale, impact de l'événement, médiation culturelle, etc. Le service CSE octroie des subventions pour l'aide à la création et à la diffusion ainsi que pour l'aide à l'animation culturelle. L'examen des demandes se fait sur la base d'un dossier complet avec le descriptif détaillé du projet, un plan de financement ainsi qu'un budget précis et concis. Les demandes sont évaluées une fois par mois.

Les services, en particulier les SID, disposent-ils d'une marge de manœuvre autonome pour allouer des subventions ?

SID

Aucune décision n'est prise par le service. L'intégralité des décisions sont signées par le Département. Dans des cas particuliers, le Conseil communal est automatiquement saisi du dossier pour décision.

CSE

Il appartient au service CSE de répartir l'enveloppe budgétaire de CHF 72'000 sur l'ensemble des demandes réceptionnées et peut librement attribuer des soutiens jusqu'à hauteur de CHF 10'000.-. Au-delà de cette somme, il revient au Département de prendre la décision. Dans des cas particuliers, le Conseil communal peut être saisi du dossier pour décision.

Si oui, sont-ils tenus de respecter les critères généraux de la commune ou disposent-ils de leurs propres règles ?

SID

Les critères généraux de la commune, tel que définis dans la réglementation ou dans le système de contrôle interne (SCI), sont bien respectés.

CSE

Les subventions ponctuelles sont attribuées sur la base de dispositions générales régies dans une Directive propre au service. Au même titre que les SID, Les critères généraux de la commune, tels que définis dans la réglementation ou dans le système de contrôle interne (SCI), sont bien respectés.

Est-ce qu'une liste de bénéficiaires et des sommes allouées, par la Commune et les différents services, est disponible ?

SID

La stratégie « Marketing » et la liste des sponsorings est à disposition des commissions communales qui le souhaitent tout en respectant les règles de protection des données. Sur rendez-vous avec les SID, les membres du Conseil de Ville peuvent prendre connaissance en toute transparence de ces documents dès 2011, toujours en respectant les règles de protection des données.

CSE

La liste d'attribution des montants issus de l'enveloppe de CHF 72'000.- est disponible à l'interne du service CSE et n'est à ce jour pas rendue publique. Cette liste existe depuis plusieurs années et un historique est de ce fait réalisable, et peut dès lors être mise à disposition des commissions communales ainsi que des membres du Conseil de Ville, tout en respectant les règles de protection des données.

Si non, pourrait-elle être élaborée à moindre coût et tenue disponible pour les citoyens et/ou les autorités politiques ?

SID

Cette stratégie « Marketing » a déjà été présentée à différents organes dont la commission de gestion et de vérification des comptes. Les SID se tiennent à disposition de toutes les commissions qui souhaitent connaître dans le détail tant la stratégie que la liste des sponsorings. Toutefois, pour des questions de protection des données, elle n'est pas diffusée à large échelle.

CSE

La liste étant existante, elle pourrait être mise à disposition à moindre coûts. Cette dernière n'a cependant jamais été diffusée à large échelle. Pour rappel, une répartition grossière de l'enveloppe est présentée dans chaque rapport de gestion.

Est-il possible d'élaborer, à l'attention du Conseil de Ville, une liste exhaustive des sponsorings alloués par la Municipalité et ses services pour les 5 dernières années ?

SID

Comme mentionnée précédemment, les SID se tiennent à disposition des autorités politiques pour présenter les données actuelles et des dernières années.

CSE

Le Service CSE se tient également à disposition des autorités politiques pour présenter l'historique des soutiens octroyés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le Chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 5 mars 2024